

Fiche Action N°10 : Développement et coordination départementale de la prise en charge de la souffrance au travail

Porteur de l'action	ASSVTV 86 (Association du Service de Santé au Travail de la Vienne)
Axes du DTSM	<ul style="list-style-type: none"> ● 1. L'accès de la population au diagnostic et aux soins psychiatriques ● 3. Les situations de défaut de prise en charge, de prises en charge inadéquates ou insuffisantes ● 6. L'accès aux droits
Priorité du PTSM	<ul style="list-style-type: none"> ↗ Priorité 5 : Le respect et la promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques, le renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et de la lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques. ↗ Priorité 6 : L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale. ↗ Priorité 2 : Le parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture, notamment pour les personnes présentant des troubles psychiques graves et s'inscrivant dans la durée, en situation ou à risque de handicap psychique, en vue de leur rétablissement et de leur insertion sociale.
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ● Toutes personnes en situation d'emploi et présentant une souffrance psychique en lien avec sa condition professionnelle
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation des situations de souffrance au travail en CMP et auprès des psychiatres libéraux ● 650 situations d'inaptitude au travail dans la Vienne dont 50 % au motif de souffrance psychique (<i>source ASSVTV86</i>) ● 2,1 % des consultants en santé au travail sont en situation de souffrance psychique en lien avec l'activité professionnelle ● Action de formation de la coordination territoriale du suicide au bénéfice des médecins du travail ● Déficit de liens entre les CMP, la médecine du travail et préventive ● Espaces de paroles spécifiques en CMP ● Dispositif de surveillance des Maladies à Caractère Professionnel en Poitou Charentes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> » Réaliser une enquête longitudinale de diagnostic de santé mentale et sociale en milieu professionnel pour : <ul style="list-style-type: none"> - évaluation des comportements et ressentis sur 5 ans - évaluations annuelles des besoins - définition annuelle d'actions de promotion et prévention » Inscrire la formation Gestes Premiers Secours en Santé Mentale au programme de formation en entreprise » Organiser la participation des professionnels de la psychiatrie aux cycles de formation au bénéfice des travailleurs, des professionnels de la santé du travail » Élaborer des documents ressources d'aide à la prise en charge de la souffrance psychique en milieu professionnel » Renforcer la collaboration entre la médecine du travail, de ville et hospitalière par la création de journées annuelles d'échanges interdisciplinaires » Développer une consultation spécialisée au CMP de Châtelleraut

Public cible	<ul style="list-style-type: none"> ● Les adultes en situation de travail ou arrêt d'emploi présentant une situation de souffrance psychique liée à l'exercice professionnel ● Professionnels de la médecine du travail et préventive
Étapes	<ul style="list-style-type: none"> ● 2020 : Projet de consultations spécialisées en CMP ● 2021 : Programme de formation ASSTV
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ● ASSTV86 ● Entreprises ● Administration ● CH Laborit ● Établissements sanitaires et médico-sociaux ● Psychiatres libéraux ● Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ● Services de Médecine du travail
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ↗ CH Laborit
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bilan activité CMP ■ Nombre d'actions de formations ■ Nombre de rencontres interprofessionnelles et indices de satisfaction des participants.